

## PÉRUWELZ

## Une nouvelle appli pour faire le plein d'expériences

Le parcours artistique « L'Échappée », destiné à découvrir la ville de Péruwelz autrement, commencera dans quelques jours... et pour la première fois, une application viendra compléter l'expérience avec des sons d'ambiance, des musiques et des jeux.

SARAH COURCELLE

Vivre l'ambiance d'un lieu comme si on y était, entendre une musique qui rehausse le décor ou participer à un jeu interactif en direct, ce sont les expériences qu'Arrêt 59 propose de faire vivre à son public, pour la première fois, lors de cette nouvelle Échappée. Une application vient, en effet, de voir le jour, ce qui offrira aux visiteurs des bonus et contenus en réalité augmentée, tout au long des 4km qui traversent la ville. « L'idée était surtout d'offrir des surprises pendant le parcours », confirme Julie Dechamps, directrice du Foyer culturel de Péruwelz. « L'appli s'appuie sur la géolocalisation. Une fois téléchargée, elle se déclenche toute seule à l'approche de certaines des installations avec, à la clé, des contenus audios ou vidéos, ou encore des actions à mener ».

## UNE PREMIÈRE

C'est la première initiative du genre d'Arrêt 59 : « On a pu concrétiser ce projet novateur grâce à une coopération avec les Foyers culturels de Belœil et d'Antoing », ajoute la directrice. « Nous avons envie de travailler sur le numérique, pas seulement sur le volet éducation, mais aussi sur quelque chose de chouette, de positif et qui pouvait s'adapter à notre caractère rural ». Pour mettre au point cette nouvelle appli, les centres culturels ont pu compter sur une boîte spécialisée de Paris. « Il s'agit de chercheurs dont l'ambition est de se mettre au service du patrimoine, pas d'offrir aux gens une occasion sup-



Une application qui offre un vrai plus. © S.CO.

plémentaire de rester le nez collé à leur écran. Là, au contraire, on ouvre les yeux sur les installations et le parcours en ville, et on profite en plus des bonus », précise Julie Dechamps.

## « LUDIQUÉ ET IMMERSIF »

Utilisée dès le 30 avril, l'application servira, à l'avenir, pour d'autres rendez-vous. « Maintenant qu'on en possède la maîtrise, on pourra effectivement développer des choses plus participatives », confirme la directrice. « Par exemple, proposer du son 3D... C'est un outil d'animation complémentaire en fait, à la fois ludique et immersif, qui permet d'enrichir nos projets, d'ajouter du fun ». Les deux autres centres culturels utiliseront, eux aussi, cette application : « Je sais qu'à Antoing, l'idée est dans un premier temps de faire revivre la nuit du Pays Blanc et le conte qui avait été créé pour l'occasion », confirme Julie Dechamps. « Cette appli nous offre un réel plus et nous permettra aussi de toucher des publics différents ».

À noter : L'Échappée, du 30 avril au 2 juillet, 7j/7. L'appli est téléchargeable par QR code sur le dépliant ou à l'Arrêt 59. Infos : [www.arret59.be](http://www.arret59.be)

## MOUSCRON

## Il menace de tirer avec son fusil pour défendre sa cousine

Un homme d'une vingtaine d'années sème la panique dans la rue Sainte-Germaine à Mouscron. « Casse-toi ou je t'en mets une dans la tête. »

Dans la rue Sainte-Germaine à Mouscron, la tranquillité habite le quartier. Dylan (prénom d'emprunt) est chez lui et s'ennuie. Lorsqu'il entend une femme, Leslie (prénom d'emprunt), crier dans le même bâtiment, il regarde à sa fenêtre. L'homme d'une vingtaine d'années voit que celle-ci frappe avec rage sur la porte d'Amélie (prénom d'emprunt), sa cousine. Cette dernière est en couple avec l'ex-compagnon de la dame qui frappe à la porte. Ensemble, ils ont eu un enfant, âgé de 15 ans. Dylan décide de sortir son fusil airsoft pour menacer Leslie, accompagnée de son enfant. « Casse-toi ou je t'en mets une dans la tête. Si je descends, je te plombe », dit-il à sa fenêtre. La situation fi-

nit par s'apaiser, tandis que la police, visiblement appelée, n'arrive pas sur les lieux. Dylan risque une peine de 18 mois pour menaces par geste, le 15 juillet 2022. C'est en tout cas ce que requiert le Ministère public. « La police n'est pas venue. De toute façon, la police en Belgique ne sert à rien », répond le prévenu lorsque le juge l'interroge sur son comportement et son désir de se faire justice lui-même.

« La réaction de pointer une arme comme cela est débile », reconnaît le conseil de Dylan. « Son comportement est inadéquat mais Monsieur va prochainement entreprendre un suivi. Il a été face à de grandes difficultés dans la vie, j'espère que vous en tiendrez compte. » Une suspension simple est sollicitée à titre principal, une peine de travail de manière subsidiaire. Le jugement sera prononcé le 22 mai. ■

N.E.

## RDV DU MERCREDI

## Déshériter un enfant ? Tout n'est pas possible...

Il n'est pas toujours facile d'entretenir de bonnes relations au sein d'une famille. Les notaires reçoivent quotidiennement des citoyens à la recherche de conseils pour gérer leur patrimoine en cas de mauvaises relations. Plusieurs moyens existent pour déshériter un enfant. Mais tout n'est pas possible.

Notre droit successoral accorde une place particulière aux enfants. Ils sont considérés comme des héritiers réservataires : ils bénéficient ensemble d'une part réservée représentant la moitié de votre patrimoine (à partager selon le nombre d'enfants). En pratique, si votre enfant ne se manifeste pas lors du règlement de la succession, il sera purement et simplement déshérité. Dans le cas contraire, s'il fait valoir sa réserve légale, il doit introduire une demande en réduction devant le tribunal. En d'autres termes, vous pouvez déshériter complètement un enfant à moins qu'il ne soit pas d'accord.

Le restant de votre patrimoine, après déduction de la réserve, est appelé « quotité disponible ». Vous pouvez l'utiliser pour gratifier l'un de vos enfants, en plus de la part qui lui revient en vertu de la réserve héréditaire. Cela peut se faire via une donation ou une disposition dans votre testament.

Autre possibilité : signer un pacte successoral. Cet acte permet aux membres de la famille de s'accorder sur ce qu'ils recevront lors d'une succession. Certains enfants pourraient ainsi accepter que leur réserve légale soit diminuée au profit d'un frère ou d'une sœur dans le besoin. ■

## NÉCROLOGIE



### Huguette PEYRATOUT

28/07/1925 • 23/04/2023

Les funérailles seront célébrées au cimetière de Dottignies

le samedi 29 avril 2023 à 15 heures.

Funérailles Lorthioir - 056 34.34.34

## LES DÉCÈS DE VOTRE RÉGION

Monsieur MULLIEZ Alain, 63ans, Néchin, 22/04/2023, P.F. et FUNERARIUM MATHON Thierry PECQ 069 /55.63.52

20014857

POMPES FUNÈBRES

# Fernand LADAVID

Successor Yves LADAVID

16, chaussée de Douai - 7500 TOURNAI

## Tél. 069/22.08.87

Ensevelissement jour et nuit, funérarium, formalités, incinération, monuments

[www.ladavid-fernand.be](http://www.ladavid-fernand.be)

## RELATIONS

## DÉTENTE - CONTACT

## SAUNAS - MASSAGES

586

ANNABELLE se déplace en toute discrétion s/RDV pris à l'avance avant 20h 0476/485119 Pas le Dimanche 2001504452

ANNABELLE se déplace en toute discrétion s/RDV pris à l'avance avant 20h 0476/485119 Pas le Dimanche 2001519720

SERVICE CLIENTÈLE

**078/15.75.75** (tarif zonal)

E-mail: [abonnements@suinfo.be](mailto:abonnements@suinfo.be)  
Nos offres d'abonnement sur : [www.jemabonne.be](http://www.jemabonne.be)

AUTRES SERVICES

**081/32.78.78** (tarif zonal)

Avis nécrologiques - Petites annonces  
Annonces commerciales - Rédaction générale

Du lundi au vendredi de 8 à 18 heures  
Le samedi de 8 à 12 heures

SLIDING DOOR • COULON • BOISSETTE • L'ESPÉRANCE • NORDECLAIR • LA GARDIENNE